

## LES OPÉRATIONS DE BOURSE

■ Relevé annuel de portefeuille, attestation des gains nets, relevé ISF, encaissement coupons	gratuit
■ Relevé à la demande	10 €
■ Relevé mensuel de portefeuille	25 €
■ Relevé trimestriel de portefeuille	15 €
■ Amortissement-remboursement, annulation et modification d'ordre de Bourse	gratuit
■ Achat et vente d'actions européennes	
■ Commissions de Bourse : 1 %	minimum 11,00 €
■ Opérations sur titres	
■ Souscription d'OPCVM d'ECOFI Investissements et Parts C	gratuit
■ Souscription et rachat de Sicav et de FCP externes	15,00 €
■ Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes <sup>(1)</sup> )	
■ Commission fixes par ligne	gratuit
■ Droits de garde standard * :	
▶ l'année d'ouverture du compte	gratuit
▶ pour les OPCVM d'Ecofi Investissements et les valeurs émises par le Crédit Coopératif	gratuit
▶ pour les titres, dégressifs par tranche :	
≤ 50 000 €	0,239 %
de 50 001 € à 100 000 €	0,203 %
de 100 001 € à 150 000 €	0,179 %
> 150 000 €	0,120 %
minimum de perception	33,49 €
<small>(1) Sauf PEA ouvert avant mai 2000.</small>	
<small>* Taux calculé sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (hors OPCVM d'Ecofi Investissements et valeurs émises par le Crédit Coopératif).</small>	
■ Transfert de titres vers une autre banque	
Par ligne	11,96 €
avec un minimum de	91,16 €
■ PEA Plan d'Épargne en Actions	
Frais de transfert	92,99 €

## LES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

■ Virements en Euros à l'intérieur de l'Espace Economique Européen et/ou SEPA <sup>(1)</sup>	
■ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA <sup>(1)</sup> émis (avec IBAN et BIC du bénéficiaire obligatoires) jusqu'à 50.000 €	3,66 €
<small>En cas de renseignements incorrects (absence d'IBAN et de BIC), une commission de réparation de 18 € sera facturée + frais éventuels réclamés par la banque du bénéficiaire.</small>	
■ Virement Européen Réglementé et/ou SEPA <sup>(1)</sup> reçu jusqu'à 50.000 €	gratuit
<small>En cas de virement reçu non conforme au Règlement Européen n°1781/2006, une commission de réparation de 18 € sera facturée.</small>	
■ Autres virements étrangers et européens en Euros émis et reçus <sup>(2)</sup>	18,30 €
■ Autres virements étrangers et européens en devises émis et reçus <sup>(2)(3)</sup>	18,30 €
■ Chèque émis vers l'étranger <sup>(2)(3)</sup>	
■ Commission de paiement :	22 €

■ Remise de Chèque payable sur l'étranger <sup>(2)(3)*</sup>	
■ Jusqu'à 3.000 €	8 €
■ Au-delà de 3.000 €	22 €
<small>* Eventuels droits de timbre en sus sur l'Espagne.</small>	
<small>(1) Inclut la Suisse.</small>	
<small>(2) + frais de port ou SWIFT : 4,79 €.</small>	
<small>(3) + commission de change due pour toute opération ayant comporté une conversion de devises</small>	
<small>- jusqu'à la contre valeur de 150 € : 4 €</small>	
<small>- au-delà : 16 €.</small>	
■ Change	
■ Achat/vente de billets : frais fixes	5,34 €
■ Achat/Vente de chèques de voyage : en devises : 1,00 % en Euros : 1,50 %	

## LES SERVICES AUX PERSONNES PROTÉGÉES

Les conditions générales sont applicables sauf en cas de signature avec le mandataire judiciaire d'un des 3 forfaits ci-dessous :

■ Convention Astel Référence	Abonnement 1,70 €/mois
■ Convention Astel Liberté	Abonnement 3,40 €/mois avec carte
■ Convention AT Services	Abonnement 2,60 €/mois
Offres groupées de prestations comprenant en sus des services gratuits définis aux conditions générales, les services suivants :	
• Virements occasionnels et permanents internes au Crédit Coopératif ou vers un autre établissement, en nombre illimité,	
• Frais d'émission de chèque de banque	
• Carte de retrait interbancaire à autorisation systématique : avec gratuité des retraits d'espèces dans les DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires et des 7 premiers retraits dans les DAB des autres banques (0,98 € au delà).	

## LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

■ Facilités de caisse et prêts personnels	
■ Facilité de caisse	
Seuil minimal de perception des agios	1€/trimestre
■ Facilité budgétaire <sup>(1)</sup>	
Taux nominal annuel TBB <sup>(2)</sup> du Crédit Coopératif + 6,40 % = 13,80 % actuellement	
Frais de mise en place : 1 % du montant de la facilité	
Perception minimale 13 € maximale 30 €	
■ Découvert non autorisé :	
non convenu ou non formalisé d'une durée inférieure à 3 mois	
Taux nominal annuel TBB <sup>(2)</sup> du Crédit Coopératif + 8,40 % = 15,80 % actuellement	
Le taux est limité au plafond légal en vigueur au jour de l'arrêt de compte. Le relevé de compte précise le TEG (Taux Effectif Global) appliqué. A titre d'exemple : pour l'utilisation d'un découvert non autorisé de 100 € pendant 10 jours au taux annuel de 15,80 %, le TEG annuel ressortira à 17,04 %	
<small>(1) Durée 2 ans (renouvelable).</small>	
<small>(2) Taux de base (TBB) du Crédit Coopératif au 01/09/09 : 6,95 % susceptible de modifications.</small>	
■ Prêts personnels	
Conditions personnalisées dans le contrat <sup>(3)</sup>	
<small>(3) le TEG est indiqué sur l'offre préalable. Les frais de dossiers s'élèvent à 150 € maximum</small>	
■ Prêt Personnels Étudiants	
Conditions personnalisées dans le contrat <sup>(4)</sup>	
<small>(4) Frais de dossier prêts étudiants : forfait 52 €</small>	

■ Prêts immobiliers et d'épargne logement	
■ Prêt à taux fixe et à taux zéro	conditions personnalisées dans le contrat <sup>(1)</sup>
■ PREVair Développement durable	conditions personnalisées dans le contrat
■ Prêt Épargne Logement de 2 à 15 ans	
taux de l'épargne majoré de :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1,50 % pour le CEL<sup>(2)</sup></li> <li>■ 1,70 % pour le PEL<sup>(3)</sup></li> </ul>
Frais de modification du contrat de prêt initial	300,00 €
Pénalités de retard sur échéances impayées :	taux initial +3 %

(1) Taux nominal annuel fixé selon le montant emprunté et l'apport personnel ; frais de dossier : 1 % du capital emprunté minimum : 408 € maximum : 765 €.

(2) 4,20 % pour les droits acquis à partir du 01.08.2008 – pas de frais de dossier.

(3) 4,20 % pour les PEL ouverts depuis le 01.08.2003 – pas de frais de dossier.

■ Assurances Emprunteurs pour prêt immobiliers*	
Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Incapacité de travail - Perte d'emploi	
Barème variant selon l'âge et le risque assuré :	
Cotisation de 0,11 % à 2,40 % par tranche d'âge	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions depuis le 01/01/2007, susceptibles de modifications.</small>	
■ Assurances Emprunteurs pour prêt personnels et à la consommation*	
Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	
Taux fixe : 0,40 %	
Frais de dossier : 6,00 €	
Frais d'étude de délégation d'assurance : 100,00 €	
<small>* Conditions au 1<sup>er</sup> septembre 2009, susceptibles de modifications.</small>	

## L'OFFRE JEUNES SOLIDAIRE - AGIR 18/28

■ Un pack, réservé au 18/28 ans, pour être solidaire et autonome à la fois	
Compte à vue, carte Bleue Visa Agir à débit immédiat et/ou carte Visa Electron Agir	
Gestion des comptes par Internet (Cooponet), livrets solidaires Agir	
Ecoclico, facilité de caisse*	forfait 2,45 €/mois
<small>* Sous réserve d'acceptation de la banque.</small>	
■ Option Sécurival si Pack Agir 18/28	18,20 €/an
durée minimum du contrat : 1 an	

Pour toutes informations complémentaires adressez-vous à votre agence [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Tarif au 1<sup>er</sup> novembre 2009. Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Toute modification de tarif fera l'objet d'une information préalable 3 mois avant la date de mise en application.

# CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES aux PRINCIPALES OPÉRATIONS BANCAIRES DES PARTICULIERS

1<sup>er</sup> juillet 2009

(mis à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2009)

Société coopérative anonyme de banque populaire à capital variable  
Courtier en assurance N° ORIAS 07 005 463

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot  
BP 211 - 92002 NANTERRE cedex  
RCS Nanterre B 349 974 931

Médiateur au siège social de l'Établissement

## VOTRE BANQUE EN LIGNE

### ■ Service sans abonnement

**COOPAFIL\* 08 92 68 45 68**  
Services téléphoniques de gestion de comptes  
\* Coût de la communication **0,34 €/mn**

### ■ Service sur abonnement

**Coop@net,**  
service de banque en ligne : **www.coopanet.coop**  
 ■ option gestion de comptes et virements **1,60 €/mois**  
 ■ option placements **+2,00 €/mois**  
 (OPCVM, actions et obligations en Bourse) :  
 avec réduction sur le prix des ordres en Bourse  
 dont minimum ramené à **10,00 €**  
 ■ sécurisation des échanges sur internet **SESAME :**  
 Sésame Crédit Coopératif (lecteur et carte\*) **gratuit**  
 Fourniture de lecteur supplémentaire **5,90 €**  
 Reconfaction carte Sésame Crédit Coopératif **5,90 €**  
 Réédition code confidentiel **4,00 €**

(\*) fourniture d'une carte dédiée si le client n'est pas titulaire d'une Carte Bleue Visa

## LES SERVICES ATTACHÉS

### AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

#### ■ Les principaux services gratuits

■ Ouverture de compte	<b>gratuit</b>
■ Tenue de compte <sup>(1)</sup>	<b>gratuit</b>
■ Transfert de compte entre agences Crédit Coopératif	<b>gratuit</b>
■ Fourniture et renouvellement de chèquiers	<b>gratuit</b>
■ Relevé de compte mensuel	<b>gratuit</b>
■ Versement et retrait d'espèces au guichet	<b>gratuit</b>
■ Remise de chèques	<b>gratuit</b>
■ Paiement de chèques	<b>gratuit</b>
■ Virement reçu dont virement européen SEPA (SCT) < 50.000 €	<b>gratuit</b>
■ Virement entre comptes Crédit Coopératif	<b>gratuit</b>
■ Mise en place d'un virement permanent	<b>gratuit</b>
■ Mise en place d'autorisation de prélèvement	<b>gratuit</b>
■ Paiement de prélèvement	<b>gratuit</b>
■ Frais de clôture de compte	<b>gratuit</b>
■ Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté	<b>gratuit</b>
■ Opposition sur prélèvement avant son exécution	<b>gratuit</b>
■ Traitement d'une réclamation (Dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la directive Européenne des Services de Paiement)	<b>gratuit</b>
■ Opposition à un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	<b>gratuit</b>

*Date de valeur*

■ Versement et retrait d'espèces au guichet	jour
■ Paiement de chèques	jour de règlement*
■ Virement reçu	jour de règlement*
■ Paiement de prélèvement	jour de règlement*
■ Remise de chèques	2 jours ouvrés

(1) Pour les Non-Résidents, frais de tenue de compte de **4,01 € / mois**.

\* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte de dépôt) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte de dépôt).

#### ■ Les Virements externes

■ Virement occasionnel avec RIB	<b>3,66 €</b>
■ Virement européen SEPA (SCT)	<b>3,66 €</b>

■ Virement externe par Coopanet	<b>0,20 €</b>
■ Virement permanent	<b>0,30 €</b>
■ Modification d'un virement permanent	<b>2,40 €</b>
■ Frais d'opposition à un virement (hors des délais légaux de révocation)	<b>15,00 €</b>

#### ■ Les Opérations diverses

■ <b>ECOCLICO</b>	
Alimentation automatique des comptes d'épargne à partir du compte-chèques	abonnement/mois <b>0,36 €</b>
■ Relevé de compte bi-mensuel/mois	<b>1,60 €</b>
■ Relevé de compte décadaire	<b>2,80 €</b>
■ Relevé de compte quotidien, par envoi	<b>0,90 €</b>
■ Expédition de chéquier à domicile	<b>Frais de timbre recommandé simple 61,00 €</b>
■ Frais de transfert CEL, PEL, PEP	<b>14,00 €</b>
■ Délivrance d'un chèque de banque	<b>17,60 €</b>
■ Recherche de document ou photocopie de chèque (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	<b>28,00 €</b>
■ Recherche de document ou de chèque de + d'un an (hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement)	<b>1,00 €</b>
■ Photocopie supplémentaire	<b>140,00 €</b>
■ Demande de renseignements notariaux	<b>40,00 €</b>
■ Conservation du courrier au guichet	<b>gratuit</b>
■ Dossier de succession si avoirs < 450 €	<b>110,00 €</b>
de 451 € à 2000 €	<b>220,00 €</b>
de 2001 € à 15.000 €	<b>450,00 €</b>
> 15.000 €	

#### ■ Les incidents sur compte

■ Chèque remis, revenu impayé <sup>(1)</sup>	<b>14,00 €</b>
■ Opposition sur chèque	<b>17,00 €</b>
■ Opposition sur une série de chèques	<b>34,00 €</b>
■ Opposition sur prélèvement (par lettre d'opposition)	<b>gratuit</b>
■ Forfait pour chèques émis sans provision < 50 €	<b>30,00 €</b>
■ Forfait pour chèques émis sans provision > 50 €	<b>50,00 €</b>
■ Majoration du forfait en cas de non régularisation dans les 2 mois	<b>13,00 €</b>
■ Frais sur chèque émis en période d'interdiction bancaire	<b>20,00 €</b>
■ Commission pour RIB inexploitable	<b>12,00 €</b>
■ Rejet de prélèvement (faute de provision) (Gratuit si prélèvement inférieur à 20 €)	<b>20,00 €</b>
■ Frais de tenue de compte inactif depuis + de 3 mois/trimestre	<b>5,00 €</b>
■ Avis à tiers détenteur, saisie-arrêt	<b>98,00 €</b>
■ Frais d'opposition administrative dans la limite de 10 % du montant de l'acte	<b>98,00 €</b>
■ Intervention auprès du FICP (Fichier des Incidents de Crédit aux Particuliers) pour main levée	<b>12,00 €</b>
■ Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 18 commissions/mois) concerne toute opération au crédit ou au débit nécessitant une intervention manuelle : opération sur compte en ATD, opération générant un compte débiteur non autorisé, remise de chèque non imputable en automatisé.	<b>7,00 €</b>

(1) Gratuit pour rejet avec motif sans provision.

#### ■ Les Moyens de paiement alternatifs aux chèques **forfait 3,50 €/mois**

#### Clients interdits de chèquiers et/ou en situation de précarité

■ Comprenant une carte Electron à autorisation systématique, 6 virements et 8 prélèvements/mois, 1 chèque de banque/an.

#### ■ Droit au compte

■ Service défini par décret D312-5 et 312-6 du CMF **gratuit**  
Bénéficiaires : clients dont le compte est ouvert au Crédit Coopératif sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du CMF.

### Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision !

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques. Elle entraîne également l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire.

Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

## LES CARTES BANCAIRES

■ Carte bleue nationale à débit immédiat/an*	<b>23,00 €</b>
■ Carte bleue internationale Visa-Carte Agir <sup>(1)</sup> /an* ✓ à débit immédiat	<b>34,00 €</b>
✓ à débit différé	<b>42,00 €</b>
■ Carte Premier/an ( <i>pas de droit d'entrée</i> )	<b>120,00 €</b>
■ Carte de retrait/an	<b>16,00 €</b>
■ Carte Electron	<b>32,00 €</b>
■ Retrait espèces dans DAB Crédit Coopératif et Banques Populaires	<b>gratuit</b>
■ Retrait espèces dans autres DAB Zone EEE** (au-delà de 7/mois/compte)	<b>0,98 €</b>
■ Modification ponctuelle du plafond de paiement	<b>5,00 €</b>
■ Retrait DAB hors Zone EEE**	<b>4,20 €</b>
■ Paiement par carte Zone EEE**	<b>gratuit</b>
■ Paiement par carte hors Zone EEE** : 2,10 % de l'opération	<b>minimum 2,10 €</b>
■ Réédition de code confidentiel	<b>8,00 €</b>
■ Opposition sur carte	<b>gratuit</b>
■ Reconfaction de carte	<b>gratuit</b>
■ Restitution de carte après capture dans un DAB	<b>39,00 €</b>
■ Opposition sur carte (usage abusif)	<b>39,00 €</b>
■ Recherche de facturette en cas de contestation d'opération	<b>gratuit</b>

\* Tarif réduit pour la 2<sup>e</sup> carte d'un compte joint.

\*\* Espace Economique Européen

(1) Carte bleue solidaire du Crédit Coopératif. Elle permet d'aider une association humanitaire : le Crédit Coopératif lui verse 3 € à la souscription et 0,06 € à chaque retrait.

## LES SERVICES D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE

#### ■ SECURIVAL Assurance contre la perte ou le vol des :

■ moyens de paiement : espèces, carte bancaire, chéquier  
 ■ objets personnels : clés de la résidence principale et de véhicule Bonus Eco et papiers d'identité.  
 ■ extension garantie constructeur  
 ■ indemnisation casque moto

Compte individuel et compte joint **26,00 €/an**

#### ■ ASSURANCE-COMPTE Assurance décès-PTIA sur découverts

Cotisation de 18 à 64 ans : **0,50 %/an** du montant du découvert autorisé

#### ■ GAV

Garantie Accidents de la vie **voir conditions en agence**

#### ■ FIDELIA Assistance

Assistance aux personnes, aux véhicules en France ou à l'étranger **voir conditions en agence**